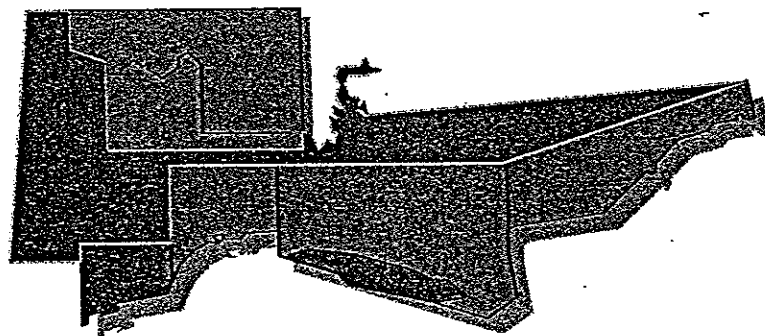


Toutes ensemble vers l'avenir

La place des femmes dans le
développement économique, social,
culturel et communautaire de la Côte-Nord



REGROUPEMENT
DES FEMMES
DE LA CÔTE-NORD

Regroupement des femmes de la Côte-Nord

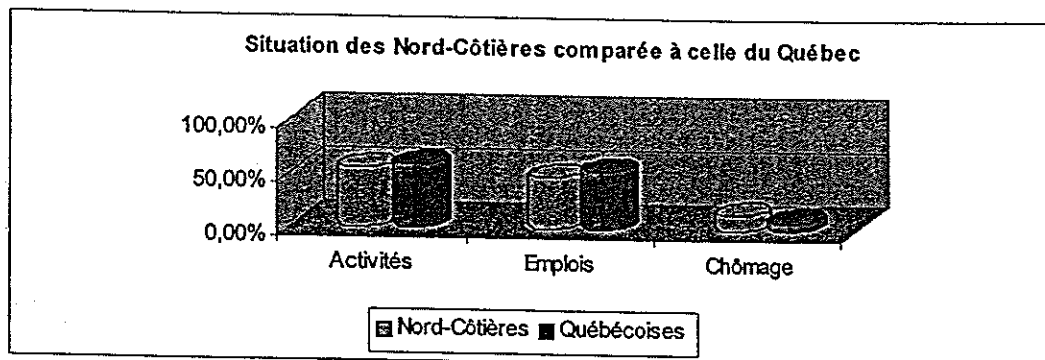
Avril 2005

Table des matières

Table des matières	1
LA PLACE DES FEMMES DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA CÔTE-NORD	2
Présentation de notre organisme	2
Présence des femmes dans les structures régionales	4
Nos recommandations	6
Bibliographie	10

Marché du travail

Les taux d'activités (54,5 %) et d'emploi (47 %) des femmes de la région sont largement inférieurs à ceux des Québécoises (respectivement 57,7 % et 53,2 %), alors que leur taux de chômage est presque deux fois plus élevé (13,8 % contre 7,7 %). Dans n'importe quel groupe d'âge, les Nord-Côtières connaissent plus de difficultés d'intégration au marché du travail que les Québécoises. C'est une



tendance qui ne semble pas se résorber avec le temps puisque les écarts les plus importants se retrouvent chez les 15-29 ans.

Les taux d'activité et d'emploi des Nord-Côtières sont plus faibles que ceux des hommes de la région (57,5 % contre 69,4 %). Elles travaillent à temps partiel proportionnellement près de trois fois plus que leurs homologues masculins (28,8 % contre 10,6 %). Le taux de féminité le plus élevé, qui se remarque dans le secteur de la santé (81,7%) est aussi plus important que dans l'ensemble du Québec (77,9 %), alors que le plus faible, dans le secteur des métiers, des transports et de la machinerie (4,4 %), est inférieur à la moyenne québécoise (7,3 %). Notons, que cette polarisation de l'intégration professionnelle des femmes nuit à leur autonomie économique et influence l'ensemble du développement économique et social régional.

Revenu d'emploi.

Il est à noter que de façon générale, au Québec et également sur la Côte-Nord, le taux d'emploi des femmes est toujours inférieur à celui des hommes, quelle que soit leur scolarisation.

Les Nord-Côtières ne gagnent que 54,9 % du revenu masculin, comparativement à 67,1 % pour les Québécoises. Si l'on fait abstraction des Nord-Côtières qui ne

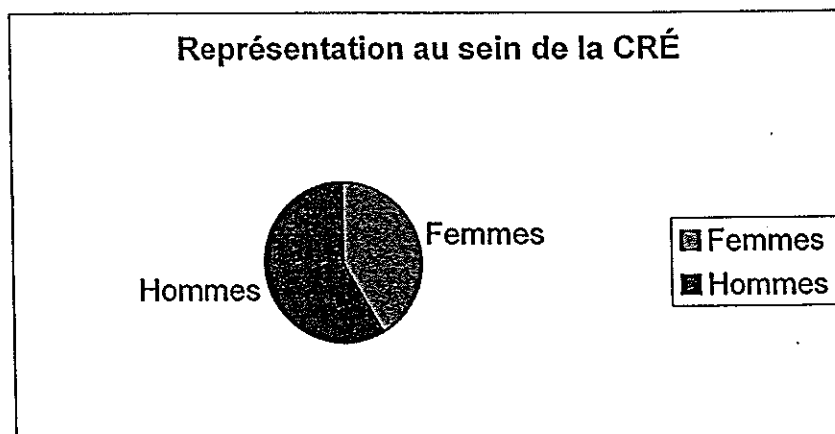
société civile, pour une participation totale de 7 femmes sur 21 sièges, soit 33,3 %.

Les contraintes à la participation des femmes au développement régional

À la lumière des données mentionnées ci-haut mentionnées et portant sur la comparaison de certains indicateurs socio-économiques entre les hommes et les femmes dans les MRC rattachées à la CRÉ Côte-Nord, force est d'admettre que les femmes se retrouvent systématiquement dans une situation économique moins favorable que celle observée chez les hommes. L'activité (69,4%) et les revenus (34 833\$ comparativement à 18 590\$) de ces derniers étant plus élevés, il s'ensuit que la situation des femmes est nettement désavantageuse par rapport à celle des hommes. **Leur infériorité économique qui marque encore leur condition générale, demeure un obstacle majeur à leur participation politique.**

Parallèlement à ce désavantage économique, la représentation des femmes dans les instances décisionnelles démontre qu'elles sont largement sous-représentées par rapport à leur poids dans la population totale, qui se situe à près de 50%. La faible proportion des femmes parmi les élus municipaux se répercute directement sur la présence des femmes dans les CRÉ. Malgré l'ajout de membres additionnels en provenance de la société civile, la proportion des femmes dans le groupe de décideurs reste inférieure à ce qu'elle fût au CRD en 2003. Elles se retrouvent avec un siège en moins au conseil d'administration et au comité exécutif et ne sont plus soutenues par une politique d'équité et d'égalité. **Les affrontements directs que suppose le débat politique seraient incompatibles avec la socialisation des femmes qui les prépareraient davantage à la recherche du consensus, de l'harmonie de personnes. Comment rechercher une gratification à leur présence en politique quand il n'y a pas de continuum et qu'il est question de recommencer après chaque changement de structure? De ce point de vue, la politique ne semble pas intéresser les femmes.**

Comme les femmes sont moins nombreuses que les hommes à occuper des emplois qui les placent en meilleure situation pour faire valoir leurs capacités à gouverner ou pour attirer l'attention des partis et que la division sexuelle des rôles et des tâches laisse moins de disponibilité pour les affaires publiques aux femmes leur sous-représentation politique fait en sorte que leurs préoccupations risquent d'être moins prises en compte dans le



développement régional et nuire pour beaucoup au potentiel de développement de la Côte-Nord.

Nos recommandations

- **Considérant** que l'égalité économique des femmes est loin d'être atteinte sur la Côte-Nord;
- **Considérant** qu'il est important de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes de la Côte-Nord un enjeu prioritaire en matière de développement régional;
- **Considérant** que les comités « Femmes et développement régional » du défunt CRD C N et du Regroupement des femmes de la Côte-Nord, par leurs évaluations et recommandations, ont contribué à la consolidation et au renforcement de la condition de vie des femmes dans la région;
- **Considérant** que le Regroupement des femmes de la Côte-Nord et ses groupes membres ont dû déployer énormément d'efforts et faire preuve d'une grande ténacité pour être reconnus comme interlocutrices crédibles sur la

scène régionale et locale et avoir accès aux lieux de concertation et de décision;

- **Considérant** qu'en plus des nombreux projets déposés par les groupes de femmes, les ententes sur la diversification de la main d'œuvre féminine et sur l'entrepreneuriat au féminin ont pu voir le jour grâce à la concertation des différents partenaires socioéconomiques de la région;
- **Considérant** que nous trouvons important de conserver les avancées faites à la faveur du modèle précédent ;
- **Considérant** qu'il s'avère impératif que la CRÉ Côte-Nord s'assure que l'ensemble des actions qui seront prévues au plan d'action quinquennal soient aussi profitables aux femmes qu'aux hommes;
- **Considérant** l'importance pour les Nord-Côtières de vivre dans une région qui réponde de façon juste et équitable à leurs aspirations

Le comité « Femmes et développement régional » du Regroupement de femmes de la Côte-Nord vous propose les recommandations suivantes :

- De déléguer la responsabilité du dossier de l'égalité des femmes à un ou une membre votant de la CRÉ, préférablement à un ou une de l'exécutif. Il est impératif que cette personne soit favorable à la recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- De voir à la concrétisation d'une « Commission femmes » ou siègeraient les représentantes et les représentants des principaux secteurs économiques et sociaux de la Côte-Nord et les représentantes du comité « Femmes et développement régional » du Regroupement des femmes de la Côte-Nord. Son action consisterait à agir en lien avec la CRÉ Côte-Nord, de donner son avis et faire des recommandations dans tous les domaines socio-économiques quant à l'atteinte de l'égalité des femmes et des hommes sur la Côte-Nord.

Elle aurait comme mandat :

- Mettre à jour la politique en matière d'équité et d'égalité pour les femmes votée par le CRD en 2002-2003, avec des mandats plus précis et un échéancier;
- Faciliter la concertation travail-famille (articulation des temps sociaux);
- Se mobiliser et travailler à établir un plan d'action pour les élections municipales 2005 afin que plus de femmes s'y présentent;
- Appliquer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans le choix des projets qui seront retenus pour financement;
- Évaluer la pertinence de mettre sur pied un « Observatoire de l'égalité » qui pourrait être responsable de collecter les données sexuées dans tous les domaines de la vie des Nord-Côtières et des Nord-Côtières afin de rendre possible l'application de l'analyse différenciée selon le sexe.

Afin d'éviter d'accroître les disparités régionales et favoriser l'équilibre entre les hommes et les femmes;

- Que la CRÉ reconnaisse et interpelle le Regroupement des femmes de la Côte-Nord pour son expertise en condition féminine;
- Que la CRÉ accepte de financer les rencontres de la « Commission sectorielle femmes ».
- Que la CRÉ assure une ressource permanente au dossier de l'égalité des femmes.
- Que la CRÉ accepte de déléguer une représentante au « Réseau provincial des représentantes en condition féminine sur les instances régionales » et d'en assumer les frais de représentation.

Afin d'assurer l'équité, l'égalité et la justice entre les femmes et les hommes sur le plan de la représentation politique;

Considérant que l'impact de l'adoption d'une politique en matière d'équité et d'égalité ne peut que favoriser l'implication réelle des femmes en politique et en développement régional;

- **Considérant** qu'une telle politique pourra offrir des occasions de participation des femmes aux instances régionales et permettra à celles-ci de jouer un rôle d'importance dans la planification et le développement de la région.
- **Considérant** que la CRÉ a choisi pour thème « *Pour un avenir prometteur, une Côte-Nord tournée vers le monde* »;
- **Considérant** qu'un des objectifs de la CRÉ-CN est de proposer « *une région ou la qualité de vie, la place de la famille, l'engagement des citoyens et des citoyennes dans leur collectivité et l'inclusion sociale font partie de ses priorités* »;
- **Considérant** qu'il est important de ne pas perdre de vue la contribution majeure que peuvent apporter les femmes au développement local et régional, pour autant que nous leur offrons des conditions propices à leur pleine participation;
- **Considérant** qu'en plus des nombreux projets déposés par les groupes de femmes, les ententes sur la diversification de la main d'œuvre féminine et sur l'entrepreneuriat au féminin ont pu voir le jour grâce à la concertation des différents partenaires socioéconomiques de la région;

Nous recommandons aux membres de la CRÉ de conclure une entente spécifique en condition féminine afin « d'associer le gouvernement et la conférence dans des stratégies d'intervention, de mise en commun ou de projets convenus en commun » et qui permettra de mieux outiller les acteurs régionaux dans leur mandat de travailler au bon développement socioéconomique de la région.

Bibliographie

Conférence régionale des élus de la Côte-Nord (2004) *Au service de la région...Pour promouvoir et défendre les intérêts de la Côte-Nord*, pages 11 et 13.

Gouvernement du Québec, Conseil du Statut de la femme (2004) *Les conditions de vie des femmes sur la Côte-Nord, mise à jour 2004*, Collection « femmes et développement des régions » gouvernement du Québec, Bureau régional Côte-Nord, 63 pages, tableau 15

Gouvernement du Québec (février 2005) *Loi sur le ministère de développement économique et régional et de la Recherche*, Éditeur officiel, 42 pages.

CRDCQ, TCMFCQ, CSF, Emploi Québec, MFÉR et MRÉG (28 avril 2003) *Entente de collaboration sur la condition féminine au Centre du Québec en entrepreneuriat et dans les instances décisionnelles*, 15 pages.

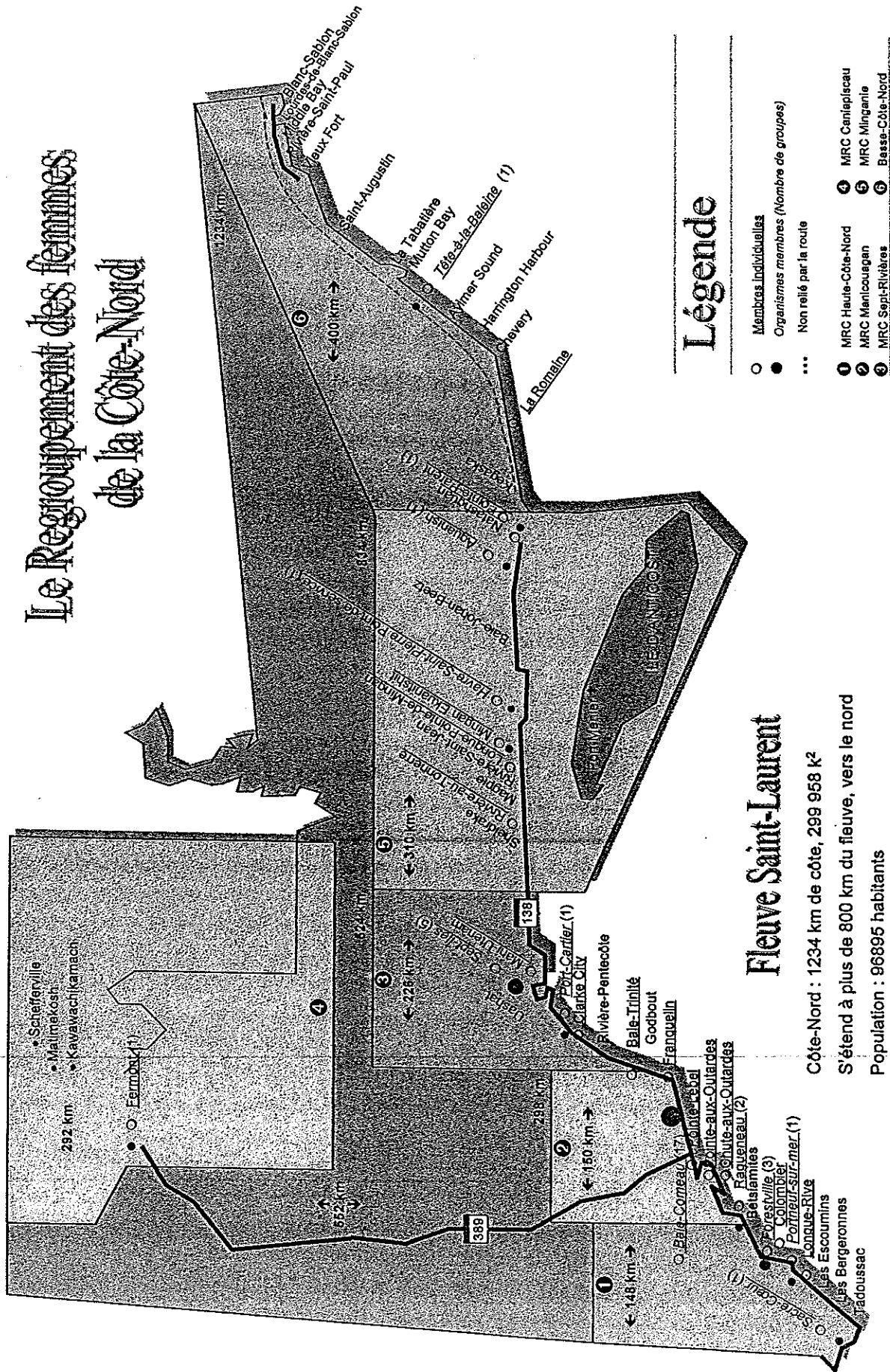
Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec, (version 2 mars 2005) *Projet de d'équité en condition féminine*, 21 pages.

Institut d'étude des femmes et département de sociologie de l'Université d'Ottawa, Communication présentée par Dominique Masson, (1^{er} oct.2004), *Femmes, gouvernance régionale et enjeux de citoyenneté*. 10 pages.

Conseil de l'Europe (1998), groupe de rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes. *Cadre conceptuel, méthodologie et présentation des « bonnes pratiques »* Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité. 61 pages.

Gouvernement du Québec, Conseil du Statut de la femme (2004), *Avis Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les hommes et les femmes*, 162 pages.

Le Regroupement des femmes de la Côte-Nord



Une aide financière a été fournie par le
Programme de promotion de la femme de
Condition féminine Canada.



Condition féminine Status of Women
Canada Canada

Canada

